



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8817^e séance

Vendredi 9 juillet 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de Rivière	(France)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M ^{me} Toroitich
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Niger	M. Abarry
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/636, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Irlande et la Norvège.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Estonie, France, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2585 (2021).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude aux corédacteurs pour les efforts extraordinaires qu'ils ont déployés pour nous permettre d'arriver à ce résultat aujourd'hui. Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien.

Grâce à la résolution 2585 (2021), des millions de Syriens peuvent pousser un soupir de soulagement ce soir en sachant que l'aide humanitaire vitale continuera de parvenir à Edleb par le poste frontière de Bab el-Haoua après la journée de demain. Les parents peuvent dormir ce soir en sachant que leurs enfants seront nourris pendant les 12 prochains mois. L'accord humanitaire que nous avons conclu ici va littéralement sauver des vies.

Le vote d'aujourd'hui est donc un moment important. Il l'est pour les millions de Syriens qui n'auront pas à craindre de mourir de faim dans les semaines à venir. Il l'est pour notre processus de relèvement mondial après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), car les vaccins vont désormais pouvoir être acheminés en Syrie.

Il est important que les États-Unis et la Russie aient pu s'entendre sur une initiative humanitaire qui sert les intérêts du peuple syrien. C'est un moment important pour l'ONU et pour le Conseil de sécurité, qui a montré aujourd'hui que nous pouvons faire plus que parler – nous pouvons travailler ensemble pour trouver des solutions et agir face aux défis les plus pressants du monde.

Avec le renouvellement de l'autorisation du mécanisme humanitaire transfrontière pour la Syrie pour les 12 prochains mois, l'ONU peut maintenant retourner à son importante mission qui consiste à sauver des vies en fournissant de la nourriture, des abris, des médicaments et d'autres formes d'assistance humanitaires au peuple syrien.

L'adoption à laquelle nous sommes parvenus aujourd'hui permet d'éviter une catastrophe pour une population qui a déjà trop souffert. Les courageux travailleurs de première ligne des Nations Unies et des organisations non gouvernementales peuvent maintenant établir leurs plans et confirmer leurs achats afin d'acheminer l'aide nécessaire par le biais de cette véritable ligne de vie. Les enfants affamés recevront de la nourriture. Les mères malades recevront des médicaments. Un peuple ravagé par la COVID-19 recevra des vaccins.

Alors que nous avons exhorté le Conseil de sécurité à aller encore plus loin et à élargir l'accès humanitaire qui est si désespérément nécessaire aujourd'hui, le Conseil a pris une décision pour sauver des vies. Je suis donc reconnaissante que nous ayons conclu un accord humanitaire. La réautorisation d'aujourd'hui ne comblera pas complètement les vastes besoins sur le terrain, mais elle apportera un soulagement crucial. Nous continuerons à travailler pour étendre toutes les formes d'accès. Nous pouvons – et devons – faire davantage dans les semaines et les mois à venir.

Je voudrais conclure là où j'ai commencé, c'est-à-dire en remerciant les corédacteurs, l'Irlande et la Norvège, pour leur leadership solide et leur gestion responsable des négociations. Ils ont rendu possible cet

accord humanitaire. Du fond du cœur, je remercie tous mes collègues, dont l'adhésion à cet accord permettra de sauver d'innombrables vies.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes satisfaits que, malgré toutes les difficultés et contradictions, le Conseil de sécurité soit parvenu aujourd'hui à trouver un point d'entente important sur une question aussi complexe qu'un mécanisme transfrontière pour la fourniture d'une aide humanitaire en Syrie et nous en remercions tous les membres du Conseil. Nous sommes reconnaissants à nos collègues américains, qui ont travaillé dans l'esprit des accords conclus lors du sommet de Genève entre Vladimir Poutine et Joe Biden.

Le texte de la résolution 2585 (2021) adoptée aujourd'hui constitue une étape majeure sur la voie du règlement de la crise syrienne et de la maîtrise de ses conséquences. Pour la première fois, il souligne la nécessité d'améliorer l'approvisionnement à travers les lignes de front. Cela est tout à fait conforme aux principes de l'ONU relatifs à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les membres du Conseil conviennent que l'action humanitaire doit également répondre aux besoins urgents de la population syrienne, notamment en matière d'approvisionnement en eau, de santé et d'éducation.

Les membres du Conseil ont ainsi donné le feu vert pour que le mécanisme transfrontière soit progressivement complété puis remplacé par un système d'approvisionnement à travers les lignes de front. Nous suivrons de près ce processus au cours des six prochains mois, après quoi le Secrétaire général devra présenter un rapport de fond sur le fonctionnement du poste frontière de Bab el-Haoua, en mettant l'accent sur la transparence des opérations transfrontières et des processus d'approvisionnement. De plus, le Secrétaire général fera régulièrement rapport sur l'évolution de la situation s'agissant de l'acheminement des fournitures à travers les lignes de front, ainsi que sur l'amélioration des modalités de livraison de l'aide humanitaire et de l'état d'avancement des projets de relèvement.

Nous espérons obtenir des informations détaillées sur la fourniture d'aide humanitaire par le biais du mécanisme transfrontières, en particulier en ce qui concerne les dispositifs mis en place par l'ONU pour assurer la distribution sur le terrain, l'emplacement et le stockage de cette aide. Ce sera le meilleur moyen de garantir la protection des travailleurs humanitaires.

Nous assistons aujourd'hui à un moment historique. Pour la première fois, la Russie et les États-Unis sont parvenus non seulement à se mettre d'accord, mais également à présenter un texte commun qui a reçu l'appui de tous nos collègues au Conseil. Nous espérons que cette journée marquera un tournant et que cela représentera une victoire non seulement pour la Syrie, mais également pour la région du Moyen-Orient et le reste du monde.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous les membres du Conseil de leur coopération remarquablement étroite et constructive tout au long des six mois durant lesquels nous avons œuvré au renouvellement de la très importante résolution 2585 (2021). C'est en réalité la première fois depuis 2016 que nous adoptons à l'unanimité cette résolution vitale sur le mécanisme transfrontières. Je tiens donc une fois de plus à dire un immense merci à tous les membres du Conseil pour leur coopération.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de l'Inde sur la résolution 2585 (2021), qui vient d'être adoptée.

Je tiens tout d'abord à remercier les corédacteurs, l'Irlande et la Norvège, de leurs efforts. La violence et la terreur qui sévissent depuis une décennie dans leur pays ont eu des conséquences dévastatrices sur la vie des Syriens. La Syrie, qui était le point d'ancrage de la culture arabe et un acteur de premier plan dans la région, est actuellement dans une situation précaire. L'Inde plaide pour la fourniture d'une aide humanitaire accrue et effective à tous les Syriens, où qu'ils se trouvent dans le pays, sans discrimination, sans politisation et sans conditions préalables.

Plus de 13 millions de personnes dans toute la Syrie ont besoin d'une aide humanitaire, sous une forme ou sous une autre. Les femmes, les personnes âgées et les enfants syriens sont durement touchés et de manière disproportionnée. La résolution adoptée aujourd'hui rassurera donc 3,4 millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie.

Nous devons également examiner la situation humanitaire non seulement dans le nord-ouest, mais également sur le reste du territoire de la Syrie. Le Secrétaire général et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont évoqué à de très nombreuses reprises l'aggravation de la situation concernant les opérations humanitaires sur le terrain. Il faut d'urgence instaurer

une collaboration active entre la communauté internationale des donateurs, les organismes humanitaires et les institutions financières avec la Syrie, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays, afin de remédier à la situation humanitaire et de répondre aux besoins en matière de reconstruction.

Des mesures concrètes doivent également être prises pour surmonter les obstacles qui gênent la conduite des opérations menées à travers les lignes de front. Nous avons besoin d'une base réaliste pour aller de l'avant. L'Inde est fermement convaincue qu'on ne parviendra à la sécurité et à la stabilité à long terme dans la région que si on préserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous sommes profondément préoccupés par l'implication d'acteurs extérieurs en Syrie, qui aggrave la situation. Nous demeurons également convaincus qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit syrien, et nous réaffirmons notre volonté de promouvoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite que le Conseil ait adopté à l'unanimité la résolution 2585 (2021), sur la prorogation du mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie. La Chine attache une grande importance à la situation humanitaire en Syrie, et elle est favorable à ce que la communauté internationale et les organismes des Nations Unies renforcent leur aide humanitaire au peuple syrien, conformément aux principes directeurs relatifs à l'aide humanitaire d'urgence énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

La Chine fournit depuis longtemps, par des canaux bilatéraux, diverses formes d'aide à la Syrie, notamment des vivres et des médicaments, ainsi que dans les domaines de l'éducation et des services publics, entre autres, et elle joue un rôle positif dans l'amélioration de la situation humanitaire sur le terrain. Nous estimons que toutes les opérations humanitaires en Syrie doivent être fondées sur le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières est un dispositif spécial conçu dans des circonstances particulières, et, en tant que tel, son efficacité et son applicabilité doivent

être évaluées à la lumière de la situation sur le terrain, et les modifications nécessaires doivent être apportées en vue de passer d'un acheminement à travers les frontières à un acheminement à travers les lignes de front.

Il convient de souligner que les sanctions unilatérales constituent le principal obstacle à l'amélioration de la situation humanitaire dans le pays. Le Secrétaire général Guterres, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont exprimé à maintes reprises leur préoccupation quant aux conséquences humanitaires préjudiciables des sanctions unilatérales et appelé à la levée de ces dernières. Un large consensus s'est dégagé au sein de la communauté internationale à cet égard.

Depuis l'année dernière, à chaque fois que le Conseil a discuté de ce projet de résolution, y compris aujourd'hui, la Chine et de nombreux membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation. Dans le même temps, la Chine tient à souligner que le mécanisme transfrontières est un dispositif controversé d'un point de vue politique et juridique, alors que l'acheminement de l'aide humanitaire devrait principalement se faire via le mécanisme d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front. Les expressions d'appui en faveur de l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front ne doivent pas rester des paroles creuses. Le Conseil doit identifier les obstacles à l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front et exhorter les parties concernées à ouvrir dans les plus brefs délais la voie d'acheminement qui va de Damas au nord-ouest de la Syrie.

Il est également capital de renforcer le contrôle de l'acheminement de l'aide à travers les frontières, car cela permettra d'empêcher que les points de passage ne soient utilisés d'une manière qui dépasse les limites du mandat du Conseil. Étant donné que c'est le Conseil qui a prescrit la création du mécanisme transfrontières, il lui incombe naturellement de garantir la transparence et l'impartialité du mécanisme ainsi que sa nature humanitaire.

Comme nous venons de le voir, grâce aux efforts conjugués de toutes les parties concernées au sujet du projet de résolution sur lequel le Conseil vient de se prononcer, le texte inclut des éléments tels que le renforcement de l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, l'amélioration de la transparence du mécanisme transfrontières, la reconstruction après la guerre et la lutte contre la maladie à coronavirus

(COVID-19). Ces éléments reflètent les préoccupations légitimes de la Chine et d'autres membres du Conseil et sont les bonnes mesures à prendre pour régler de manière satisfaisante et globale la question humanitaire syrienne dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi la Chine a voté pour la résolution.

Néanmoins, nous continuons également de croire qu'il y avait matière à amélioration dans ce texte, en particulier pour ce qui est d'appeler clairement à la levée des sanctions unilatérales. Nous comptons maintenant sur les membres du Conseil pour continuer de prendre des mesures concrètes afin d'éliminer les conséquences préjudiciables des sanctions unilatérales et de créer des conditions permettant de remédier fondamentalement à la situation humanitaire difficile en Syrie et de garantir le bien-être du peuple syrien.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement l'Irlande et la Norvège, en leur qualité de corédactrices du texte de la résolution, pour avoir maintenu une communication constructive avec les membres du Conseil et pour les efforts considérables et persévérants qu'elles ont consentis pour que les parties parviennent au consensus final.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie les deux corédacteurs de leur immense travail et de leurs efforts opiniâtres pour préserver le mécanisme humanitaire transfrontières. L'Irlande et la Norvège ont travaillé en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil pour parvenir à un résultat fondé sur les besoins humanitaires, visant à soutenir la population syrienne dans tout le pays.

Grâce à cette détermination, nous avons voté pour la reconduction de ce mandat pour une période de 12 mois. L'Estonie remercie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres organismes des Nations Unies qui, malgré les difficultés, continuent de fournir une aide propre à préserver, voire à sauver, la vie des populations qui en ont urgemment besoin en Syrie.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme les autres orateurs, le Royaume-Uni tient à commencer par remercier l'Irlande et la Norvège des efforts inlassables qu'elles ont déployés ces dernières semaines pour mobiliser les membres du Conseil afin de trouver un moyen de répondre aux besoins humanitaires des Syriens. Sans leurs magnifiques efforts et les consultations qu'elles ont tenues, nous ne serions pas arrivés où nous en sommes aujourd'hui.

L'ONU a clairement indiqué, ces derniers mois, que les besoins humanitaires du peuple syrien ne pourront pas être satisfaits si le mandat transfrontière de l'Organisation n'est pas reconduit pour une nouvelle période de 12 mois. Nous nous félicitons donc que la résolution 2585 (2021) renouvelle pour 12 mois l'accès humanitaire.

S'agissant de répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien, nous restons fermement convaincus que l'action du Conseil de sécurité doit reposer sur les évaluations des besoins humanitaires qu'effectue l'Organisation. Nous reconnaissons que le projet de texte présenté par les corédacteurs représente un compromis important pour tenir compte des points de vue de tous les membres du Conseil et qu'il assure le minimum nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien dans les 12 prochains mois. C'est pourquoi nous avons voté pour le texte présenté par l'Irlande et la Norvège aujourd'hui.

Je tiens toutefois à souligner que la Syrie reste un des endroits les plus dangereux au monde pour les acteurs humanitaires et, partant, à appeler à ce que tout soit mis en oeuvre pour garantir que les informations qui seront communiquées ne mettront pas leur sécurité davantage en danger. Nous espérons que le Conseil tout entier saura utiliser cet esprit de compromis pour trouver un règlement politique à ce conflit qui dure depuis une décennie et pour mettre fin à la souffrance du peuple syrien.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya prend la parole pour expliquer son vote.

Nous tenons à remercier et à féliciter sincèrement les corédacteurs pour leurs efforts déterminés. Nous nous félicitons également de la coopération qui a permis d'aboutir à ce texte, coparrainé par les États-Unis et la Russie, dans un esprit de compromis et d'unité.

Notre vote pour reflète notre engagement fort en faveur du bien-être de tous les Syriens. Le fait que nous ayons adopté à l'unanimité la résolution 2585 (2021) est le signe clair qu'un terrain d'entente peut être trouvé même sur les questions les plus complexes. Mois après mois, le Kenya a réitéré sa position de soutien au peuple syrien et n'a cessé de souligner que la décision du Conseil sur le mécanisme transfrontières d'aide humanitaire devait reposer principalement sur les besoins du peuple syrien et les modalités pratiques permettant de répondre à ces besoins. Nous nous félicitons donc que le Conseil ait résolument pris la décision de poursuivre cet effort.

Le Kenya demeure favorable à la fourniture d'une aide humanitaire par toutes les modalités disponibles, y compris les livraisons à travers les frontières et les lignes de front, conformément aux engagements en vigueur en vertu du droit international humanitaire.

Ma délégation salue également les efforts de la communauté internationale et des organisations humanitaires internationales, dont les personnels risquent leur vie chaque jour dans leur détermination à fournir une aide humanitaire à la population de toute la Syrie, au prix de beaucoup d'efforts et avec une grande efficacité.

Pour terminer, je réaffirme que la seule solution viable à la crise humanitaire réside dans un règlement politique du conflit en Syrie. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, le Kenya est foncièrement convaincu que la solution passe par un processus dirigé et pris en main par les Syriens, garantissant qu'un large éventail de Syriens figurent au premier plan.

M. Ben Lagha (Tunisie) (*parle en arabe*) : La Tunisie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2585 (2021), sur la reconduction du mandat du mécanisme transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie. Nous félicitons les corédacteurs que sont l'Irlande et la Norvège de leurs efforts en vue de parvenir à ce texte de consensus. Nous remercions également les autres membres du Conseil de sécurité pour leur engagement positif tout au long des négociations, afin de préserver l'unité du Conseil et de lui permettre de parler d'une seule voix sur le dossier humanitaire syrien. Nous espérons que cette résolution permettra d'atteindre l'objectif principal, à savoir soulager les souffrances humanitaires du peuple syrien frère dans toute la Syrie, et en particulier dans le contexte des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui, nous le savons bien, touchent davantage les plus vulnérables.

Nous nous félicitons également que la résolution évoque la possibilité de promouvoir l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front et d'intensifier les efforts de relèvement, conformément à la position de principe de la Tunisie, qui tient à ce qu'il soit mis fin aux souffrances du peuple syrien par toutes les modalités disponibles. Nous espérons que le consensus obtenu au Conseil sera le reflet de la détermination collective à trouver les solutions requises pour alléger de manière durable les souffrances des Syriens, d'une manière qui préserve leur dignité, tout en veillant à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

Nous affirmons une nouvelle fois qu'il n'existe pas de solution durable autre qu'un règlement politique dirigé et pris en main par les Syriens, comme le prévoit la résolution 2254 (2015).

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Irlande et la Norvège de leurs efforts en leur qualité de corédacteurs de la résolution 2585 (2021), et notamment d'avoir fait en sorte que les discussions restent axées sur les besoins humanitaires en Syrie et d'avoir soumis un projet de texte très raisonnable et concret.

La résolution adoptée aujourd'hui représente un accord permettant de prolonger les opérations du mécanisme transfrontière pour une nouvelle période de 12 mois. C'est pourquoi le Mexique a voté pour. Néanmoins, il est important de souligner que ce résultat n'est pas idéal, car nous aurions préféré un texte plus ambitieux pour remédier à la situation humanitaire complexe que traverse la Syrie.

Toutefois, d'après ce que nous comprenons, la reconduction pour 12 mois du point de passage de Bab el-Haoua permettra la poursuite des opérations humanitaires, ce qui, à tout le moins, permettra de planifier les activités et les budgets, lesquels se programment pour une année au minimum.

En ce qui concerne la référence aux acteurs humanitaires, le Mexique aurait également préféré un libellé plus général, sans mention spécifique.

La résolution 2585 (2021) a été adoptée en ayant à l'esprit les besoins humanitaires de la population syrienne. Nous réaffirmons que tous les débats sur cette question doivent continuer d'être axés sur les besoins humanitaires.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

La France est soulagée que le mécanisme humanitaire transfrontalier en Syrie soit renouvelé pour 12 mois. Il n'y a aujourd'hui pas d'alternative à celui-ci pour apporter chaque jour une assistance vitale à des milliers de personnes. En effet, le régime syrien continue d'instrumentaliser l'aide humanitaire à des fins politiques.

Nous saluons les efforts inlassables de la Norvège et de l'Irlande pour parvenir à un compromis. Mais soyons lucides : le mécanisme que nous venons de renouveler est et sera insuffisant pour répondre aux besoins humanitaires. Nous regrettons que les points

de passage de Bab el-Salam et de Yaaroubiyé ne soient pas rouverts, alors que depuis l'an dernier, les besoins humanitaires ont augmenté de plus de 20 % dans le nord-ouest et de 38 % dans le nord-est.

Je veux le dire avec clarté, notre position et celle de nos partenaires européens reste inchangée : nous ne financerons pas la reconstruction et nous ne lèverons pas les sanctions tant qu'un processus politique crédible n'est pas fermement engagé, conformément à la résolution 2254 (2015) adoptée à l'unanimité par le Conseil. Nous ne financerons pas non plus des actions de développement qui contribueraient à renforcer le régime syrien en l'absence de progrès vers une solution politique.

Rien dans la résolution 2585 (2021) ne peut être interprété comme un changement de nos positions bien connues sur ce sujet. Nous continuerons en revanche à pleinement assumer nos responsabilités sur le plan humanitaire, dans l'esprit des principes et paramètres du Secrétaire général sur l'assistance de l'ONU en Syrie. En outre, rien dans cette résolution ne peut être interprété comme impliquant la transmission de données concernant les bénéficiaires de l'aide et les partenaires humanitaires, qui n'ont pas vocation à être rendues publiques.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement au plein respect de la neutralité et de l'impartialité des organisations humanitaires. Il n'est dans l'intérêt de personne de faire mention d'organisations humanitaires impartiales et neutres dans une résolution, dans un contexte aussi politisé.

J'ajoute enfin que le fait que la résolution 2825 (2021) a été mise au vote sans être disponible dans toutes les langues officielles ne saurait constituer un précédent.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité s'est réuni une fois de plus pour adopter une résolution sur le mécanisme dit transfrontière d'aide humanitaire (résolution 2585 (2021)).

Il ne fait aucun doute que les Missions permanentes de la Russie et de la Chine, ainsi que d'autres missions, se sont efforcées de mettre en évidence, au cours des

négociations, des éléments importants en vue d'améliorer la situation humanitaire et de fournir une aide aux personnes qui en ont besoin en Syrie, conformément aux principes de l'ONU en matière de fourniture d'aide humanitaire dans les situations d'urgence. Elles ont également cherché à aider la Syrie à faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses répercussions sur divers aspects de la vie, en demandant la levée des mesures coercitives unilatérales et en soulignant que les activités humanitaires vont au-delà de la simple réponse aux besoins d'urgence des populations touchées. En effet, les activités humanitaires doivent également inclure un appui à des projets portant sur des services de base tels que l'eau, le traitement des eaux usées, les soins de santé, l'éducation, les abris et le relèvement rapide dont les Syriens ont besoin, car cela permettrait de créer un environnement propice au retour digne et librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers.

Toutefois, les États occidentaux se sont concentrés uniquement sur la prorogation d'un mécanisme qui sert leurs desseins, prouvant une fois de plus le peu de cas qu'ils font de la souffrance du peuple syrien. Ils continuent ouvertement à cibler politiquement mon pays et s'obstinent à violer sa souveraineté et à assiéger sa population.

Il y a tromperie et exagération de la part de ces États lorsqu'ils promeuvent ce mécanisme en tant que bouée de sauvetage. Leur objectif est de manipuler les sentiments de l'opinion publique et de faire du chantage affectif. Les tournées promotionnelles entreprises par les représentants de certains de ces États dans les zones adjacentes au passage de Bab el-Haoua sont des expressions flagrantes d'unilatéralisme, de sélectivité et de partialité. Ils n'ont cure des souffrances infligées à des millions de Syriens dans les différentes provinces syriennes par les mesures coercitives unilatérales qu'ils ont eux-mêmes imposées. Ils gardent un silence suspect sur le fait que le régime turc retient l'eau et s'en sert comme arme de guerre contre les civils, sans parler du pillage continu des richesses syriennes par les forces d'occupation américaines et turques.

Ma délégation réaffirme sa position ferme et fondée sur les principes de rejet de ce mécanisme politisé, qui constitue une violation flagrante de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Le fonctionnement de ce mécanisme est entaché de graves défauts, notamment le manque de transparence, de crédibilité et de professionnalisme dans le contrôle

et la distribution de l'aide humanitaire, et l'incapacité de s'assurer que cette aide va aux personnes qui en ont besoin, et non aux organisations terroristes. Qui plus est, ce mécanisme permet au régime turc d'obtenir des gains financiers tout en appuyant le Front el-Nosra/Hay'at Tahrir el-Cham, qui figure sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité, et en lui permettant de prolonger son contrôle sur Edleb.

Pour terminer, ma délégation souligne que le Gouvernement syrien ne ménagera aucun effort pour répondre aux besoins humanitaires et apporter un soutien aux personnes qui en ont besoin afin d'atténuer les effets négatifs de la guerre terroriste qui a été imposée à la Syrie. Nous continuerons à appuyer et faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des partenaires nationaux et internationaux dans le domaine de l'action

humanitaire, afin de garantir que l'aide parvienne à tous ceux qui en ont besoin en République arabe syrienne. Mon pays insiste sur le fait que l'amélioration de la situation humanitaire passe par une coopération positive et constructive avec le Gouvernement syrien dans le cadre du centre d'assistance humanitaire situé à Damas, loin de toute pression, de tout chantage et de tout refus et diktat à répétition.

La délégation de mon pays regrette que les deux rédacteurs chargés du dossier humanitaire ne l'aient pas consultée sur la résolution 2585 (2021), passant ainsi outre le point de vue du pays concerné. Il s'agit d'un manquement à leurs obligations en tant que membres du Conseil de sécurité et en tant que rédacteurs.

La séance est levée à midi.